

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]



Faculté de médecine et de pharmacie Université de Poitiers

[#]

Inscription au concours

La campagne d'inscription se déroule **du 11 janvier au 7 février 2019 inclus (23h59)**, sur la **plateforme eCandidat** [<https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr/ecandidat/#!accueilView>]. **Aucune inscription ne sera prise en compte passée cette date. (délai rallongé)**

!\ un bug empêche actuellement le paiement en ligne. Nous sommes en train de régler le problème. Inutile d'encombrer les lignes téléphoniques, nous vous invitons à essayer de vous connecter régulièrement. Face à cet imprévu technique, la date de clotûre de la plateforme de paiement est repoussée au vendredi 8 février 2019.

ÉTAPES À SUIVRE POUR PROCÉDER À VOTRE INSCRIPTION AU CONCOURS :

1. Connectez-vous sur **ecandidat.appli.univ-poitiers.fr** [<http://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr>]. Cette plateforme fonctionne sur tous les navigateurs mais également sur mobiles et tablettes ;
2. Créez un compte pour obtenir un identifiant et un mot de passe ;
3. Déposez l'ensemble des pièces justificatives obligatoires demandées (CV, pièce d'identité, certificat de scolarité, etc.)
4. Un mail "avis de présélection" vous sera envoyé avec les étapes à suivre et le lien pour le paiement dans un délai de 72h (frais d'inscription 82€).

Important :

Si votre paiement n'a pas été fait à la date de clôture de la campagne d'inscription fixée au 8 février 2019 (délai rallongé , **votre inscription à la phase d'admissibilité du concours ne sera pas prise en compte.**

Plusieurs mails automatiques vous seront envoyés tout au long de la procédure d'inscription, **pensez donc à vérifier votre courrier indésirable.**

"Dossier réceptionné" ne signifie pas "Dossier conforme" : **tout dossier incomplet annulera la réussite aux épreuves d'admissibilité.** Aucune relance ne sera faite, aucun recours ne sera possible.

Vos convocations vous seront adressées la semaine du 11 au 15 février, uniquement par mail.

Le règlement du concours 2019 **est téléchargeable sur notre site** [

<http://medphar.univ-poitiers.fr/formations/centre-de-formation-universitaire-en-orthophonie/le-concours-d-entree-au-centre-de-formation>]. Il précise :

l'organisation de l'évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste ;
le rôle du jury ;
les modalités d'inscription au concours et de paiement des frais d'inscription ;
le déroulé des épreuves ;
la procédure de publication des résultats ;
les conditions d'accès à la formation, pour les candidats admis.

Contact : concours.medphar@univ-poitiers.fr

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax :
(33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr